

## VEILLE PHYTOSANITAIRE POUR LE RESEAU DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Edition mai 2026 – Marianne SALVETAT (CDA11) et Lucien GILLET (CDAF)

Plus d'éléments sur l'équipe Teams [R-NAT-Phytosanitaires](#)

### ACTUALITES REGLEMENTAIRES

#### PRODUITS PHYTOS – FRANCE

##### Produits de Biocontrôle - MAASA – 27/05/2026

La liste des produits de biocontrôle a été mise à jour le 27 mai 2026. Elle a été publiée au BO Agri, sous la référence **DGAL/SDSPV/2026-280** et est en vigueur depuis le 20/05/2026. Elle contient **839 produits** phytopharmaceutiques. Le Ministère met à disposition un tableau excel sur son site : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-le-biocontrole>

#### DRONES – EUROPE

##### 28/05 - Infos phytos – Les Vingt-Sept se sont mis d'accord sur les drones et demandent à la Commission d'agir en deux ans et demi plutôt que quatre

Le Conseil a adopté sa position ce 27 mai concernant les propositions de l'omnibus « sécurité alimentaire » sur la directive relative à l'utilisation durable des pesticides (SUD, en anglais). Cette position vise à « faciliter l'utilisation des drones pour l'épandage ciblé des pesticides », qui représente un « risque équivalent, voire inférieur » aux épandages terrestres, résume un communiqué. Comme nous l'écrivions, les États souhaitent raccourcir le délai dont dispose la Commission pour présenter l'acte délégué identifiant les drones autorisés à pulvériser des pesticides à trente mois. D'ici là, ils proposent que des mesures transitoires permettent aux États d'autoriser, après évaluation des risques, l'épandage par drones, sous couvert du respect des conditions existantes en matière de pulvérisation aérienne et de l'information de la Commission et de l'Efsa dans les trente jours. Les Vingt-Sept suggèrent en outre d'élargir le mandat de l'Efsa afin d'inclure l'évaluation des risques liés aux pesticides pulvérisés par drones et celle liée aux conditions d'utilisation des différents types de drones. Le lobby des pesticides, CropLife, salue un « pas dans la bonne direction » et appelle à « l'élaboration d'une feuille de route claire en vue d'une harmonisation à l'échelle de l'UE ».

#### DRONES – FRANCE

##### 31/05 - Drones agricoles : pulvérisation des produits phytopharmaceutiques autorisée

Lien vers la note Opéra de Nicolas Walter : [Bienvenue sur OPERA portail - Opera](#), ainsi que la note d'actualité sur Teams : [Drones agricoles : pulvérisation des produits phytopharmaceutiques](#)

Les arrêtés et décrets relatifs à l'autorisation de pulvérisation par drone sont parus ce 31 mai 2026. Ils fixent le cadre des autorisations, des documents à remplir et du processus de demande. La pulvérisation par drone est autorisée pour (critères qui doivent être cumulés) :

- Les produits de biocontrôle, autorisés en AB, ou à faible risque ;
- Les parcelles présentant une pente supérieure à 20% ;
- Les bananeraies ou les vignes porte-greffe

Plus d'éléments à venir.

## OMNIBUS – APPROBATIONS – EUROPE

### 28/05 - Infos Phytos – Chypre continue de suggérer de conserver les approbations illimitées pour les substances actives et de les étendre aux produits

Selon un projet de compromis portant sur les aspects [pesticides](#) de l'[omnibus « sécurité alimentaire »](#), daté du 7 mai et vu par Contexte, Nicosie [continue à proposer](#) d'étendre l'approbation illimitée aux produits composés « uniquement de substances actives disposant déjà d'une approbation illimitée ». Cette option avait été envisagée par l'exécutif dans une version antérieure de l'omnibus, que Contexte a [publiée](#). Chypre propose aussi de maintenir le doublement du délai de grâce en l'absence de « solution de rechange raisonnable ». Sur le ciblage des réexamens, il est suggéré que l'exécutif charge l'Efsa d'« examiner périodiquement la littérature scientifique pertinente et, le cas échéant, les données de surveillance » relatives à la sécurité des substances approuvées. La Commission devrait aussi évaluer, « au moins tous les deux ans », après consultation de l'Efsa, et en tenant compte des demandes des États, « la nécessité d'établir un programme de travail » qui listerait les substances dont l'autorisation doit être réexaminée. L'exécutif disposerait de trois ans pour adapter cette liste en cas de modification des critères d'approbation, des documents d'orientation ou des exigences en matière de données. Ces discussions se poursuivront le 29 mai en Antici, puis en Coreper en juin.

## Loi d'Urgence Agricole – FRANCE

Quelques articles déposés sur les sujets phytosanitaires :

- Article 8 - Captages prioritaires
- Article 11 - Etablissement d'une zone tampon pour protéger les riverains dans toute nouvelle construction à proximité d'une parcelle agricole
- L'article 2 vise à renforcer l'arsenal juridique pour lutter contre [l'importation](#) de denrées alimentaires traitées avec des substances ou médicaments interdits par l'UE, afin d'éviter une concurrence déloyale pour les producteurs français.

## CAPTAGES PRIORITAIRES – FRANCE

### 27/05 - Infos phytos - Les pesticides interdits seront exclus de la définition des nouveaux captages prioritaires

L'article 8 du projet de loi urgence agricole, supprimé en commission, a été rétabli le 22 mai en séance (voir l'analyse du scrutin). Mais le compromis trouvé entre le gouvernement et la rapporteure a été largement modifié. Après avoir fait planer la menace d'un vote contre l'article 8, Les Républicains ont obtenu, avec l'appui du RN, que les pollutions anciennes, liées à des pesticides déjà interdits, ne soient pas prises en compte pour déterminer les captages prioritaires qui peuvent entraîner une action contraignante des préfets. La gauche a tenté de préciser les seuils permettant de définir les points de cette nouvelle catégorie de captages, en se basant sur les travaux du groupe national captage. En vain. Cette définition est renvoyée à un décret ultérieur. Un amendement, promu par les chambres d'agriculture, prévoit un accompagnement financier des exploitants devant adapter leurs pratiques pour améliorer la qualité de l'eau. À l'inverse, l'article 8 bis, fixant un objectif de réduction de moitié, d'ici à 2036, du nombre de captages dépassant les valeurs limites de pollution, a été balayé, tout comme le projet de redevance auprès des industriels des phytos et d'engrais, adopté en commission.

## RIVERAINS – FRANCE

**29/05 – Article 11 et bande tampon** Les règles de protection des riverains en cas d'épandage modifiées par les députés. A l'avant dernier jour des débats à l'Assemblée nationale sur le projet de loi d'urgence agricole, le 29 mai, le gouvernement a fait inscrire dans l'article 11 une « servitude d'utilité publique de voisinage agricole ». Elle modifie les règles actuelles qui encadrent les zones de non-traitement (ZNT), en faisant porter cette obligation de protection des riverains sur les aménageurs et non plus sur les agriculteurs. Les futurs terrains déclarés constructibles, limitrophes d'un champ traité aux pesticides, pourront prévoir une bande enherbée comprenant des haies de dix mètres de large au maximum, si le préfet du département le décide. Les habitants ne pourront pas circuler dans cette zone tampon. Un décret en Conseil d'État précisera ces modalités. La future servitude sera annexée aux plans locaux d'urbanisme. « La définition des ZNT restera déterminée par l'Anses », a précisé le rapporteur EPR Jean-René Cazeneuve. Le projet de loi d'urgence sera soumis au vote solennel des députés ce mardi 2 juin après-midi, avant d'être transmis au Sénat.

## ETIQUETAGE - EUROPE

La Commission européenne a publié, le 26 mai au Journal officiel de l'UE, [le règlement harmonisant l'étiquetage des produits phytosanitaires dans l'UE](#) qui avait été proposé début 2025. Ce texte impose notamment de faire figurer sur l'étiquette des phrases types relatives aux risques particuliers pour la santé humaine ou animale ainsi que l'environnement pour les produits phytopharmaceutiques dont l'évaluation des risques montre que des restrictions d'utilisation ou des mesures d'atténuation des risques spécifiques devraient être appliquées. Ces phrases devront aussi figurer sur l'emballage des semences traitées. Le règlement prévoit aussi un étiquetage numérique obligatoire. Il s'appliquera à partir du 1er janvier 2028 à tous les nouveaux produits mis sur le marché. Et au plus tard le 1er janvier 2030, toutes les étiquettes des produits phytopharmaceutiques devront comporter une étiquette numérique.

## ACTUALITES TECHNIQUES

### POLLUTIONS – EUROPE

**Infos phytos – 12/05 - Les taux de dépassement des limites maximales de résidus sont restés stables en 2024, estime l'Efsa**

Près de 126 000 échantillons de produits ont été analysés dans l'UE, l'Islande et la Norvège par l'autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa), dans un rapport publié le 5 mai : 96,7 % des échantillons respectent les limites légales de résidus de pesticides (LMR), et plus de la moitié ne contiennent aucun résidu quantifiable ; 1,8 % des échantillons ont été jugés non conformes. Les dépassements et la non-conformité sont quatre fois plus courants dans les produits importés que dans ceux cultivés dans l'UE ; les taux de résidus sont aussi plus faibles en bio qu'en conventionnel, à l'exception notable des produits d'origine animale. Le risque sanitaire lié à l'exposition alimentaire globale aux résidus est donc jugé faible pour les consommateurs. Toutefois, le nombre d'échantillons d'origine inconnue a beaucoup augmenté, passant de 4 % en 2023 à 12,4 % en 2024. L'Efsa recommande donc de renforcer la traçabilité, de maintenir des contrôles stricts et ciblés des produits importés, notamment pour certains produits, comme les poivrons doux ou les pamplemousses, et certaines zones, dont la Turquie et l'Afrique du Sud. Elle suggère aussi d'inclure de nouvelles molécules dans les analyses, comme le TFA, un PFAS issu de la dégradation de certains pesticides.

Article disponible sur Actu-Environnement : [Résidus de pesticides dans les aliments : une situation inchangée au fil des années](#)

## ABEILLES – FRANCE

**Des fiches techniques** produites par la région Nouvelle Aquitaine, disponible dans l'équipe Teams [Apiculture](#). Ces fiches "le **mot de l'abeille**" ont pour objectif de donner du sens à ces mesures réglementaires ainsi que de proposer des pratiques pour aller plus loin dans la prise en compte des pollinisateurs. Les 1ers messages concernent **les traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée** et les **fongicides vigne**. N'hésitez pas à utiliser et partager !

## AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ – FRANCE

La ministre de l'Agriculture favorable à de nouvelles autorisations de pesticides. A l'occasion du congrès des céréaliers de la FNSEA, organisé fin mai à Nancy, Annie Genevard a invité les céréaliers à déposer une demande de dérogation dite « 120 jours » auprès de son ministère pour utiliser des herbicides à base de triallate. Et ce sans attendre les conclusions de l'Anses. Cette molécule est autorisée en Europe, mais les produits en contenant ont été retirés de la vente ces dernières années. Le triallate fait partie des résidus de pesticides qui ont pu être identifiés dans l'air, comme le prosulfocarbe. La ministre a aussi proposé d'accélérer la mise sur le marché du désherbant bixlozone, en demandant à l'Anses d'examiner en priorité ce dossier, via le nouveau comité des solutions. Cette substance active, récemment approuvée par l'Efsa, pourrait remplacer le flufenacet, qui sera interdit à l'automne en raison de sa toxicité. Dernière demande des producteurs de blé, l'autorisation de la cinméthylène, récemment classée par l'Efsa comme perturbateur endocrinien. La ministre de l'agriculture a invité l'industriel BASF à transmettre à l'autorité européenne les « méthodes d'évaluation alternatives et les données complémentaires qui permettraient de lever le caractère de perturbateur endocrinien ».

## PARSADA – FRANCE

La **Newsletter PARSADA-infos n°7** est parue le 7 mai 2026. Vous pouvez la retrouver dans l'équipe Teams, ou bien vous rendre sur le [site du Ministère](#). Elle se concentre sur les projets du ravageur de la cerise *Drosophila Suzuki*.

La [Carte des projets](#) est normalement à jour : faites remonter toute erreur à Lucien Gillet.

**Sollicitation pour le projet PARAD, porté par INRAE** – lancement des campagnes de prélèvements de ray grass en mai. Toutes les infos sur [Teams](#).

**Sollicitation pour un projet traitement de semences** par Arvalis. Le projet LICOS durera 4 ans et travaillera sur **traitement de semences et la lutte contre les coléoptères du stockage**. RDV sur Teams pour plus de détail. Prise de contact directement avec Arvalis début juin pour les CA souhaitant s'engager dans le projet. Déjà 2 Chambres d'agriculture intéressées !

**Mobilisation en avril-mai des Chambres d'agriculture pour un projet Viti, Arbo et Melon sur le Cuivre, porté par l'IFV**. GT constitué avec les Chambres d'agriculture intéressées. La lettre d'intention est déposée ; CDA France assurera la coordination des Chambres d'agriculture engagées.

**Webinaire le 30 juin 2026** pour présenter les premiers résultats de **Gramicible**. Intervention de Benjamin Perriot d'Arvalis, porteur du projet, ainsi que des Chambres d'agriculture impliquées. [Lien d'inscription](#)

## ACTUALITES RESEAU DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

**Refonte du Certiphyto Conseil** (voir le [post teams ici](#)). Resolia engage un chantier de refonte de la formation au Certiphyto Conseil et cherche des experts pour mener à bien ce travail.

**Webinaire Contrat de Solutions le jeudi 25 juin à 11h.** L'association présentera un bilan des actions des derniers mois et les CA participantes partageront leur expérience.

[Lien d'inscription](#)

### Webinaires DEPHY du mois de mai

**28/05 : Pulvérisation en viticulture.** Présentation d'un TP mis en place dans le lycée viticole de Bordeaux-Blanquefort : [Film de présentation de la journée T.P. Pulvérisation au lycée viticole de Bordeaux-Blanquefort](#)

**21/05 : Transmettre l'agroécologie aux jeunes générations grâce à la coopération DEPHY/enseignement**

**07/05 : Optimiser l'utilisation des produits phytosanitaires et préserver sa santé**

> pensez à vous abonner à la newsletter DEPHY

> les vidéos replay : [Réseau DEPHY Ecophyto - YouTube](#)